

# L'ÉVÉNEMENT



## JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an..... \$3.00  
Edition hebdomadaire, par an..... 1.00  
Invariablement payable d'avance.  
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion..... \$0.50  
Chaque insertion subséquente..... 0.12  
Chaque ligne en sus, première ins. 0.08  
Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT  
DU 6 DÉCEMBRE 1881.

### LA FLEURIOTTE

(Suite.)

Elle parla plus librement, plus abondamment, sans en dire davantage. Elle avait besoin de parler, d'exhaler des mots qui, en s'échappant, emportaient du feu de sa poitrine.

Je ne sais si la remarque que j'ai entendue faite par un directeur de prison cellulaire de femmes est vraie, scientifiquement parlant; peut-être bien qu'elle fera sourire des physiologistes. J'ai entendu dire par cet observateur pratique que l'obligation stricte de la solitude et du silence surtout, si pénible pour les hommes, était plus promptement meurtrière pour les femmes, et que celles-ci contractaient vite des maladies de poitrine. La vieille épigramme sur le bavardage des femmes serait ainsi la raillerie d'un besoin d'expansion qui ne peut être impunément comprimé.

Louise n'était pas bavarde. Sa timidité, l'indécision de son jugement la réduisaient toujours à répondre, après un petit silence qui préparait l'élan de son courage. Mais, cette fois, elle bavarda. En devenant femme par le désir, elle le devenait par l'effusion.

Elle étonna le juge d'instruction par une prolixité relative. Elle ajouta à ses réponses habituelles qu'elle n'avait rien à avouer, qu'on pouvait la garder dix ans, vingt ans en prison, si on voulait; qu'elle se trouvait bien dans sa chambre; qu'elle ne s'y ennuyait pas. Elle montra l'ouvrage qu'elle faisait, son tricôt, même tout en parlant elle tricôtait avec des airs d'enfant et des mines d'innocence qui embarrassaient le juge et dépassaient le but.

Le magistrat connaissait par tradition la fièvre des pleurs, du désespoir que donne la prison et qu'est un des moyens efficaces de la justice.

Prévenu par le gardien, appréciant par lui-même l'état de surexcitation que Louise essayait de dominer, il crut que le moment critique des aveux était venu; il ne fut pas dupe de cette vivacité; mais il fut dupe de la fièvre elle-même.

Il se retira, et, une heure après, on venait chercher Louise pour la conduire au cabinet du juge.

Elle fut très étonnée, et dans le premier moment très aise de s'y trouver en face de madame Boissonnet.

Euphrasie, que cette confrontation n'alarmait pas, conçut cependant une inquiétude, en même temps qu'elle ressentait une grande colère, de cette transfiguration de Louise.

Elle avait présumé d'avance que la Fleuriotte aurait beaucoup pleuré. Mais la femme experte devina tout de suite le tout-puissant effet de l'amour, et la réverbération de cette clarté, qui émanait de tous les traits du visage de Louise lui brûla les yeux. Cet incendie qu'elle avait allumé et dont le premier regard de sa servante la remerciait, lui causait plus de trouble que les deux incendies de la meule et de la grange.

Elle était jalouse.  
— Comme elle l'aime! pensait-elle.

Elle n'avait pas besoin d'un encouragement à devenir implacable. Le regard reconnaissant, caressant de Louise, ne fit qu'exaspérer sa haine et la rendre plus prompte à guetter l'occasion d'en finir.

Louise, incapable de coquetterie, avait une fierté naïve, plus insultante pour une rivale.

— Voyez! semblait-elle dire, est-ce que je ne joue pas bien mon rôle pour l'amour de lui? Est-ce que je n'ai pas profité de vos conseils? Je vous remercie, m'ame Phrasie!

Le magistrat fit placer un gendarme entre les deux prévenues et procéda à un interrogatoire plus solennel que les autres.

Euphrasie, interrogée la première, répéta ce qu'elle avait déjà dit à satiété. Mais elle parla lentement, accentuant fortement ses dénégations. Elle voulait que Louise comprit bien. D'ailleurs, elle ne regardait pas sa servante, mais le juge, et elle le regardait si bien et si directement que celui-ci, à diverses reprises, dut baisser les yeux.

Elle répéta donc qu'elle dormait quand le feu avait pris à la grange, qu'elle n'avait rien su, rien vu avant les cris d'alarme.

— Et vous, dormiez-vous? demanda le juge en se tournant brusquement vers Louise.

— Je ne sais pas, répondit-elle sincèrement, emportée par le souvenir de ses extases.

Euphrasie eut un petit sourire de compassion, à peine perceptible, mais qui dura assez longtemps pour que le magistrat pût le constater.

— De nombreux témoins assurent que vous ne dormiez pas, reprit le juge d'instruction, en grossissant sa voix pour effrayer Louise. On vous a vue venir habillée, lors de l'incendie de la meule, quand tout était fini; vous n'avez pas porté secours vous-même, vous avez avoué devant les gens du pays, dans la salle de la ferme, que vous ne dormiez pas.

— Ça, c'est vrai, je ne dormais pas. — Le lendemain, pendant le second incendie, vous ne dormiez pas non plus.

— C'est donc mal de ne pas dormir? — Vous guettiez l'effet de vos préparatifs; avouez-le.

Louise baissa la tête, elle craignait que le juge ne devinât qu'elle guettait Frobert.

— Eh bien, répondez franchement, qui attendiez-vous?

Louise ne savait que répondre.

— C'était peut-être un amoureux, insinua madame Boissonnet, avec un sourire plus accentué.

Louise eut un mouvement d'effroi. Le juge, frappant de la main sur son bureau, dit sévèrement à Euphrasie:

— Taisez-vous! n'essayez pas de l'influencer, de dicter ses réponses. Ne parlez que quand je vous interrogerai.

Euphrasie, satisfaite de l'effet produit, qui était un avertissement, eut une moue de résignation dédaigneuse.

— Aviez-vous un rendez-vous avec quelqu'un du pays? demanda le magistrat à la jeune fille.

Il avait trouvé l'intervention de la fermière impertinente, mais il voulait l'exploiter.

— Non monsieur; non, je le jure, je n'avais pas de rendez-vous, répondit Louise, épouvantée.

— Cependant, vous aviez un amoureux?

Les joues de Louise s'empourprèrent, pour la première fois les larmes lui vinrent aux yeux.

Elle répliqua doucement, timidement, cependant avec une fierté réelle:

— J'avais un ami, le clameur... Nous nous parlions, après la messe, le dimanche; d'autres fois, dans le chemin... Mais il ne venait jamais à la ferme pour moi.

Elle se sentait offensée, dans sa pudeur, des termes dont s'était servi le juge, après madame Boissonnet. C'était pour cela qu'elle évita de nommer le soldat par son nom. Et puis, elle voyait qu'un monsieur inscrivait tout ce qu'elle disait; elle ne voulait pas que Frobert fût inscrit sur cette feuille de la justice. Enfin, en lui donnant son nom de clameur, elle croyait ôter de l'importance à son ami.

Le juge d'instruction, bien renseigné sur l'honnêteté de Louise, n'avait fait cette question que pour en préparer une autre.

— Alors, si vous n'attendiez personne, vous attendiez le feu?

Louise, enchantée de voir l'interrogatoire s'écartier de Frobert, n'hésita pas à dire d'une voix claire:

— Je pouvais quasiment attendre le feu, puisqu'il était déjà venu la veille, sans être attendu.

— Était-ce la fermière qui avait commandé de veiller?

— Nenni, Monsieur. Bien du contraire!

— C'est elle qui vous a fait porter le couvet dans la grange?

— Nenni, nenni; elle ne m'a pas donné un ordre pareil.

— Vous avouez pourtant avoir porté ce couvet?

— Je n'ai pas avoué cela; il ne faut pas me faire avouer cela.

— Comment expliquez-vous que le couvet ait été trouvé là?

— Dame! c'est une chose qui ne s'explique pas.

Le juge, sans se douter du frisson qu'il allait donner à Euphrasie, mais suivant avec logique son idée, reprit:

— Avez-vous des raisons de supposer que madame Boissonnet, pour vous nuire, pour vous accuser, pour détourner d'elle les soupçons, ait porté elle-même ce couvet dans l'endroit où on l'a trouvé?

— Nenni, je ne suppose pas cela. M'ame Phrasie ne me voulait pas de mal, et moi je ne lui en veux pas non plus.

La fermière n'avait pas bougé. Mais sous prétexte de remettre sous sa coiffe une mèche de cheveux qui s'était dérangée, elle passa son doigt sur son front et enleva une gouttelette.

— Prenez garde! continua le juge. Si en persistant à ne pas accuser madame Boissonnet, vous croyez lui épargner les soupçons de la justice, vous vous trompez. Tout fait croire qu'elle a mis le feu avec vous, ou que vous l'avez mis par son ordre.

— Je ne l'accuserai jamais; ce serait mentir!

— Alors, si vous avez commis le crime à vous seule, quel motif a pu vous pousser?

— Mais... je n'ai fait que ce que j'ai dit.

— Vous reconnaissez avoir fait le chemin dont on a retrouvé la trace, par l'enclos, la terre labourée?

— Ça, je ne puis le contredire... je me suis déchirée à la palissade.

— Alors, je le répète, qu'alliez-vous faire hors de la ferme à pareille heure?

Louise ne sut que répondre.

Madame Boissonnet n'avait pas essayé d'interrompre. Mais profitant de l'hésitation de Louise, elle fit un geste qui devait paraître involontaire et qui attira l'attention du juge.

— Vous avez une observation à faire? dit celui-ci.

— Si vous le permettez, Monsieur... — Parlez!

Madame Boissonnet avança ses mains en dressant ses pouces l'un contre l'autre, ce qui est une façon pour les commerces de dresser un argument irrésistible, et d'un ton tranquille, comme s'il ne se fût pas agi d'une accusation capitale:

— Il n'est pas besoin d'être bien savant, monsieur le juge, pour reconnaître que Louise est une fille simplette.

Tout le pays vous dira ça. Si elle avait voulu porter son couvet dans la grange, elle n'aurait pas pris le chemin le plus long, et elle aurait été tout dret, et tout bonnement le placer. Il y avait une porte de la grange qui donnait dans la cour et qui était ouverte; elle serait entrée par là. Moi, qui ne suis pas une innocente, si je l'avais envoyée faire cette besogne, je n'aurais pas imaginé ce chemin dans la terre labourée, qui laisse des trous. Ça aurait été un vilain jeu.

Louise envoya à sa maîtresse un regard de reconnaissance. M'ame Phrasie tenait toutes ses promesses. Elle n'accusait pas Frobert et elle défendait sa servante. Il fallait continuer à lui obéir en tout, à se laisser guider par elle.

Le magistrat ne vit qu'une feinte dans cette tentative de discussion qui ravissait Louise.

— Tout peut se concilier, répliqua-t-il, en mettant plus qu'il ne le croyait le doigt sur la vérité. Il pourrait se faire que vous ayez porté directement le couvet dans la grange, par le chemin le plus court, tandis que vous faisiez faire le guet au dehors par cette fille simple et dévouée.

(A continuer.)

### J. A. TH. LEVASSEUR

Notaire

Commissaire pour recevoir des affidavits pour la Cour Supérieure et la Cour de Circuit, District de Québec.

Agent d'immeubles et de placements.

S'occupe de la rédaction de toute espèce de documents notariés, sous-seing privé, requêtes, etc., etc. Conditions faciles.

\$5,000 de prêt sur garantie hypothécaire Argent " " billets promissaires.

Bureau: N. 25, RUE ST. PIERRE, Basse-Ville.

Québec, 26 octobre 1881-6m

### De nouveaux succès

Sont remportés tous les jours par

### L'EMULSION DE PUTTNER.

Elle donne un regain de vigueur à la santé en général.

Du Révé. RALPH BRECKEN, pasteur de l'église wesléenne d'Hallifax.

C. E. PUTTNER, Ph. M.

Cher monsieur, — Quelqu'un m'ayant conseillé de faire l'essai de votre Emulsion d'huile de foie de morue, comme remède pour l'influenza, la toux, etc., je me fis un plaisir de certifier que les résultats de cet essai ont été supérieurs à ceux obtenus par toute autre médecine. Contrairement à beaucoup d'autres remèdes pour le rhume, elle ne cause pas de nausées et n'écœure pas, mais elle donne de la vigueur au système en général.

COMME TONIQUE POUR LES CONVALESCENTS qui relèvent de la diphtérie, des fièvres ou de toute autre maladie affaiblissant le système et qui demandent un fortifiant, on trouvera un remède sans pareil dans l'usage de

### L'EMULSION DE PUTTNER

Comme médecine de famille.

De M. THORNTON, secrétaire de la Y. M. C. A. d'Hallifax.

C. E. PUTTNER, Ph. M.

Cher monsieur, — J'ai fait usage dans ma famille de votre Emulsion, tant pour une simple toux que pour un rhume obstiné et pour la débilité générale. Dans chaque cas, elle a donné le résultat le plus satisfaisant. Je la recommande fortement comme une médecine de famille.

### COMME PURIFICATEUR DU SANG

On trouvera qu'elle surpasse les nombreuses médecines qu'on offre partout en vente, attendu qu'elle

### DONNE AU SANG LE FER

qui est une nécessité constante de la force de la constitution, et elle doit être regardée comme un agent nutritif important et justement recommandé par la faculté pour le traitement des

Femmes et des enfants atteints d'anémie et dont la figure est pâle et souffrante.

### VOICI L'OPINION DU COMMERCE:

H. A. Taylor, Secrétaire, président de la Société pharmaceutique de la Nouvelle-Écosse, dit:

— A tout prendre, je viens plus de votre Emulsion que tous les autres remèdes réunis, et j'ai eu les nouvelles les plus favorables de son usage. Je la considère comme la meilleure Crème ou Emulsion qui ait encore été offerte au public; elle est préparée d'après les données de la science, ce qui lui donne un caractère particulier et permanent.

— A vendre par Edmond Giroux & Frère, R. McLeod, Larocque & Co., et tous les pharmaciens.

Prix 50 cents.

DEMANDEZ

### L'EMULSION DE PUTTNER

23 septembre 1881.

### J. & W. REID

PROPRIÉTAIRES DE LA

### Papeterie de Lorette

Manufacture et tiennent toujours un assortiment de

Fente à toiture, à lambrissage et à tapis, Papier pour boîtes à allumettes, Cartes, Tapisseries, Papier à envelopper et à imprimer.

ON MANUFACTURE A LA

### Papeterie du Pont-Rouge

Carton de bois pour boîtes, Carton de paille, Pulpe de bois.

M. J. & W. REID importent et font le commerce de Papier, Articles de Relieurs, Tapisseries, etc. Leur assortiment de Papier est toujours considérable.

Pour la marine, ils font aussi le commerce de Goudron (Coal-tar), Brai et Étoupe.

Le plus haut prix est payé pour toute espèce de toile et cordages de rebut, chiffons, rognures de papier et les vieux métaux en général.

Québec, 4 août 1881.

### HUILE DE CHARBON.

Avis au public et à messieurs les curés que nous vendons cette Huile Asralite qui a l'avantage de ne donner aucun mauvais senteur et qui produit une lumière brillante.

Aussi — L'Huile Korosine de Portland également renommée pour ses qualités, ainsi que l'Huile canadienne.

Toujours en stock — Paniers de granit, Argenterie, Chandeliers, Vitres, etc., etc.

RENAUD & CIE,

24, rue St. Paul. Québec, 12 septembre 1881.

### FOURRURES!

Mon assortiment de Fourrures est maintenant au complet, et offert en vente à des prix raisonnables:

Capots pour Messieurs, en Astracan et en Raton, Robes de Voitures, Jaquettes pour Dames, en Loutre, Astracan et Mouton de Perse, Manchons, Casquettes, Boas, etc., etc.

Aussi — Gants de Chevreuil, Kid et Laine.

Fourrures teintes et refaites.

### J. C. PATERSON

27, rue Buade.

Québec, 8 octobre 1881.

### LIGNE DOMINION

Se reliant avec les trains du GRAND-TRONC DU CANADA

Vaisseau. Tonnage. Capitaine.

VANCOUVER.....5700.....En construction.

SARNIA.....3850.....do

BROOKLYN.....3850.....do

MONTREAL.....3900.....C. J. Lindall.

TORONTO.....3900.....J. Thearle.

DOMINION.....3200.....A. Reid.

ONTARIO.....3200.....H. C. Williams.

QUEBEC.....2700.....G. S. Dale.

TRUTONIA.....2700.....F. B. Bouchette.

TEXAS.....2700.....N. Prouse.

MISSISSIPPI.....2884.....M. Gibson.

ST. LOUIS.....2000.....J. McCauley.

Ces Steamers feront le trajet de QUEBEC à LIVERPOOL, comme suit:

DOMINION.....Samedi.....17 Septembre

TORONTO.....".....".....24 " "

BROOKLYN.....".....".....1er Octobre

TEXAS.....".....".....8 " "

ONTARIO.....".....".....15 " "

MONTREAL.....".....".....22 " "

DOMINION.....".....".....29 " "

TORONTO.....".....".....5 Novembre

BROOKLYN.....".....".....12 " "

TEXAS.....".....".....19 " "

PRIX DU PASSAGE:

Cabines, de Québec à Liverpool, \$50; aller et retour, \$90.

Billets d'entreport payés d'avance, émis au plus bas prix.

Billets de passage directs obtenus à tous les bureaux principaux sur la ligne du Grand-Tronc, et billets de connaissance accordés de et à toutes les parties du Canada.

S'adresser, pour fret et passage, à Bowring, Jamieson & Co., 17, East India Avenue, Londres; à Fliam, Main & Montgomery, 24, James Street, Liverpool; à O. Torrence, Montréal.

WM. M. MACPHERSON,

77, rue Dalhousie, Québec.

11 novembre 1881.

### Chemin de Fer Q. M. O. & C.

### CHANGEMENT D'HEURES

A PARTIR DE

Lundi, le 25 Juillet

Les trains partiront comme suit:

Mixte Maille Exprim

Départ de Hochelaga pour Ottawa.....8.30AM 5.15PM

Arrivée à Ottawa.....1.00PM 9.45 "

Départ d'Ottawa pour Hochelaga.....8.10AM 4.55 "

Arrivée à Hochelaga.....12.40PM 9.25 "

Départ d'Hochelaga pour Québec.....3.00PM 10.00 "

Arrivée à Québec.....9.25PM 6.30AM

Départ de Québec pour Hochelaga.....10.10AM 10.00PM

Arrivée à Hochelaga.....4.40PM 6.30AM

Départ d'Hochelaga pour St. Jérôme.....5.30PM

Arrivée à St. Jérôme.....7.15 "

Départ de St. Jérôme pour Hochelaga.....6.45AM

Arrivée à Hochelaga.....9.00 "

Départ d'Hochelaga pour Joliette.....5.00PM

Arrivée à Joliette.....7.25 "

Départ de Joliette pour Hochelaga.....6.20AM

Arrivée à Hochelaga.....8.50 "

(Trains locaux entre Aylmer.)

Les trains quittent la Gare du Mile-End, dix minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passagers il y a de magnifiques Chars-Pala et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les Trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures P. M.

Tous les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureau Général, 13, Place d'Armes

BUREAU DES BILLETS:

13, PLACE D'ARMES, MONTREAL

202, RUE ST. JACQUES, MONTREAL

Vis-à-vis l'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.

L. A. SENECAL, Surintendant Général

ANNONCES NOUVELLES.

Salle Victoria—Madame Dessane.  
Venant d'arriver—A. O. Raymond.  
Récompense—C. T. Smith.  
Aux Acheleurs  
Vente considérable de livres—Oet. Lemieux & Cie.  
Conwertes, Flanelles, etc.—Glover, Fry & Cie  
Nouvelles Marchandises—Fyfe, Wright & Leitch.

QUEBEC

MARDI, 6 DECEMBRE 1881

QUESTIONS RELIGIEUSES.

Archevêché de Québec,  
5 décembre 1881.

M. le Rédacteur de l'Événement,  
Monsieur le Rédacteur,

Dans une lettre qui vous a été adressée le 17 octobre dernier, S. G. Mgr l'Archevêque vous a prié de ne point reproduire de nouvelles qui tendraient à infirmer les décrets apostoliques du 13 septembre dernier, et de ne publier sur ce sujet que les documents authentiques dont elle vous donnerait communication.

Je suis chargé aujour d'hui, d'abord de remercier la presse de l'archidiocèse de la fidélité avec laquelle ces désirs ont été accomplis, et ensuite de vous prier de publier dans les colonnes de votre journal la traduction ci-jointe d'une lettre de Son Eminence le Cardinal Simeoni, qui fait connaître les intentions du Saint-Siège sur plusieurs points importants.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Rédacteur,  
Votre très-humble serviteur,  
C. A. MAROIS,  
Assistant-Secrétaire.

(Traduction.)

Lettre de Son Eminence le Cardinal Simeoni, à Monseigneur l'Archevêque de Québec, 12 novembre 1881.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

J'ai reçu en leur temps les trois lettres de Votre Seigneurie, du 14, 21 et 22 octobre dernier, auxquelles je réponds dans la présente.

Il m'est agréable de faire savoir à Votre Seigneurie que dans l'audience de dimanche prochain sera présentée au Saint Père la lettre de remerciements des Evêques de votre province pour la sentence définitive que Sa Sainteté a daigné donner en faveur de l'Université Laval. J'ai aussi appris avec plaisir par votre lettre la sollicitude que Votre Seigneurie et ses suffragants ont mise à l'exécution des ordres du Souverain Pontife, soit en adressant à leurs diocésains des pastorales à cet effet, soit en publiant la déclaration opportune (21 octobre), dont elle m'a envoyé copie. Je suis sûr que, moyennant la coopération efficace des mêmes Evêques, on verra bientôt renaître dans toute la Province cette paix et cette tranquillité qui est tout-à-fait nécessaire pour promouvoir le salut des âmes.

Quant aux diverses rumeurs que Votre Seigneurie me dit être répandues dans ce pays pour susciter de nouvelles dissensions et discussions, Votre Seigneurie voit bien qu'on ne pourra jamais empêcher que des individus particuliers abusent de la liberté d'écrire et de parler.

Elle sait, de reste, quel est l'organe officiel par lequel le Saint Siège fait parvenir les nouvelles authentiques, et, par conséquent, elle ne doit pas attribuer aux autres nouvelles plus de valeur qu'elles n'en méritent.

Après ces remarques, il ne me reste plus que de souhaiter à Votre Seigneurie toutes sortes de biens de la part de Dieu.

Rome, de la Propagande, 12 novembre 1881.

L. S. de Votre Seigneurie,  
le très-dévoilé serviteur,  
JEAN CARD. SIMEONI, Préfet.  
I. MASOTTI, Secrétaire.  
Mgr ALEXANDRE TASCHEREAU,  
Archevêque de Québec.

INFORMATIONS.

—A son arrivée à Québec hier soir, l'hon. M. Chapleau a été l'objet d'une grande démonstration populaire. Une foule énorme s'était portée à la gare du Palais et lorsque le premier ministre a paru, il a été salué d'immenses acclamations.

Une adresse de félicitations a été

présentée au premier ministre par l'hon. M. Garneau au nom des citoyens. L'hon. M. Chapleau a fait à cette adresse une éloquente réponse. Il a été suivi par les hon. MM. Loranger, Ross, MM. L. G. Desjardins, Faucher, Brousseau, députés, M. J. P. Rhéaume. L'hon. M. Garneau a clos la série des discours, et la foule a été reconduire M. Chapleau jusqu'à son hôtel.

—Hier M. Foote devait comparaître à la cour de Police à Montréal, à la poursuite de M. L. A. Sénécal. Avant l'audience, l'affaire a été arrangée et M. Foote a fait et signé la déclaration suivante :

« Référant aux accusations portées contre M. Sénécal dans un article publié dans le *Chronicle* du 16 novembre dernier, nous désirons réaffirmer ce que nous avons dit le 19 et en outre ajouter que l'article attaquant M. Sénécal n'avait pas été vu par l'éditeur responsable avant sa publication, et nous faisons apologie pour ce qu'il contient. Nous sommes convaincu qu'aucune des accusations formulées contre M. Sénécal dans le procès Laurier n'a été prouvée et nous n'avons pas de raison de mettre en doute son honnêteté. »

—Le rapport officiel donne une majorité de cinq voix à M. Richard dans le comté de Kamouraska.

—L'honorable juge en chef de la Cour Supérieure décidait hier en première instance que les propriétés de MM. A. et E. Blanchard, coin des rues St. Pierre et Laplace, ne pouvaient être saisies et vendues par leurs créanciers subséquents, vu le caractère d'inaliénabilité donné à ces immeubles par le testament de feu Jacques Blanchard. Le testament étant antérieur au Code Civil et n'énonçant pas expressément de substitution, la position des opposants semblait très difficile d'autant plus que se dressait devant eux la fameuse cause de J. B. Renaud et Guillet dit Tourangeau, dans laquelle le Conseil Privé avait décidé qu'une défense d'aliéner à peu près identique ne pouvait être maintenue.

Le jugement très élaboré du savant juge sera publié dans les rapports judiciaires de Québec. Messieurs Robitaille et Livernois occupaient pour les Opposants Blanchard, et MM. MacKay et Turcotte pour les créanciers Ls. Bourget et autres.

ECHOS PARISIENS.

On mande par le câble :  
M. Gambetta a eu vendredi à défendre la politique tunisienne du nouveau ministre contre les attaques répétées de ses adversaires et, dans le cas de M. Camille Pelletan, qui parlait pour la première fois à la chambre, contre un discours vigoureux et éloquent. Le président du conseil s'est acquitté de sa tâche avec plus de bonheur même qu'à l'ordinaire. Le ton de ses réponses a été modéré, tandis que ses explications ont été de nature à rassurer l'opinion européenne sans lier les mains de la France. Une excellente impression a été produite dans un sens et dans l'autre par les discours de M. Gambetta et de M. Pelletan.

Les déclarations de M. Gambetta.—Répondant aux discours qui ont été prononcés pendant la discussion du rapport de la commission sur les crédits supplémentaires demandés pour l'expédition de Tunis, M. Gambetta a dit que le traité conclu avec le bey existe encore et qu'aucune protestation ne peut l'invalider. Le gouvernement, a-t-il ajouté, ne saurait dire de quelle manière il poursuivra l'établissement d'un protectorat français, mais les opérations militaires entreprises seront vigoureusement poussées. Un projet de loi sera présenté en dernier lieu pour donner effet au traité. Le gouvernement s'efforcera de diminuer autant que possible les charges imposées au pays par suite du traité, qu'on ne doit laisser aboutir ni à l'annexion ni à l'abandon de Tunis. Le traité permet la suppression des abus dans l'administration du bey. Il est de l'intérêt de tous les pays que cette suppression ait lieu. Cette charge est imposée à la France par la politique qu'elle a adoptée, et qui n'est pas une politique d'annexion, mais de protection. M. Gambetta a dit qu'il n'était pas hostile à la création de tribunaux mixtes, mais il a repoussé l'annexion comme dangereuse. Il a ajouté : « L'abandon de Tunis compromettrait notre prestige. La question est de savoir si, sans nous lancer dans des aventures, nous désirons avoir une politique étrangère. Nous ne pouvons abandonner Tunis. La Régence sera pour ainsi dire un portier vigilant et nécessaire pour notre colonie africaine. On n'a pas l'intention de pousser l'occupation mil-

taire jusqu'à la frontière de Tripoli, parce qu'il n'est pas désirable d'avoir la Porte pour voisin immédiat. »

Discours de M. Périn.—M. Périn, de l'extrême gauche, a reproché à M. Gambetta de pousser la France dans des aventures coloniales. Il a déclaré que le discours de M. Gambetta impliquait l'annexion sous une forme déguisée. Il était, a-t-il dit, imprudent pour la France d'éparpiller ses forces sur la surface du monde, comme l'Angleterre.  
Riposte de M. Gambetta.—M. Gambetta a répondu que la France n'était pas dans la même position que l'Angleterre. « Nous désirons, a-t-il dit, poursuivre une politique française et transmettre intact à nos successeurs le patrimoine que nous avons reçu. Notre politique est d'une nature défensive et nationale et tend au développement des intérêts du pays. »

Le vote.—On a ensuite procédé au vote, et les crédits ont été votés par 400 voix contre 52. L'extrême gauche s'est abstenue.

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 5.—M. de Lesseps, dans un article sur l'Algérie et la Tunisie paru dans la *Nouvelle Revue*, nie que les Arabes soient influencés par le fanatisme religieux.

Aux élections supplémentaires pour la chambre des députés, Humbert, un ami de la Commune a été élu à Lyon.

L'ex-impératrice Eugénie est obligée de garder la chambre dans son hôtel à Londres, par suite d'une chute qu'elle a faite récemment.

On annonce que le professeur Nordenskjöld se prépare à faire une nouvelle expédition au pôle arctique.

Mustapha-ben-Ismael, ex-grand vizir du bey de Tunis, vient d'acheter cinq hôtels, dans la rue de la Faisanderie, à Paris, moyennant la somme de 850,000 francs.

Tous les groupes du parti libéral au Reichstag allemand se sont entendus pour agir de concert quant des questions importantes seront traitées.

On mande de Madrid que le ministère espagnol étudie plusieurs projets de loi pour abolir l'esclavage à Cuba en indemnisant les planteurs.

M. Rouvier, le nouveau ministre du commerce, a reçu très cordialement aujourd'hui, le comité français en faveur d'un traité de commerce franco-américain. Il s'est déclaré prêt à rappeler le décret concernant l'admission du port américain en France, si les autorités américaines s'engagent de leur côté à établir un système efficace d'inspection.

La chambre des députés a invalidé les élections de Ladoucette et Amagat, pour raison d'influence indue de la part du clergé.  
Londres, 5.—On dit que le prince Léopold épousera la princesse Hélène de Waldeck au mois de mars. Le mariage sera célébré au château de Windsor.

Des bijoux valant £18,000 ont été volés au château de Lord Hill Trevors, dans le pays de Galles.

Le colonel Stanley, officier en retraite et parent du défunt premier ministre Stanley, s'est suicidé, à Windsor, en se tirant un coup de revolver.

On mande de Dublin, qu'avant hier, Mlle Reynolds, qui fait partie de la ligue organisée par les femmes en Irlande, a précédé les officiers de la justice à Berchaven et a conseillé aux fermiers de ne pas faire de compromis avec eux parce que la ligue refuserait de leur venir en aide. Un fermier a suivi ses conseils.

St. Pétersbourg, 5.—Un nouveau soulèvement contre les juifs est imminent.

Rome, 5.—Il est certain qu'au prochaines cérémonies de canonisation, Sa Sainteté prononcera une allocution affirmant la nécessité du pouvoir temporel.

Genève, 5.—La population de la petite ville d'Elm a quitté l'endroit, à raison des mines que l'on fait partir sur le versant de la montagne, pour en détacher les quartiers de roc qui menacent de descendre dans la vallée et de faire d'autres victimes.

Palerme, 5.—On a commencé le procès du célèbre brigand Esposito. Six charges très fortes existent contre lui.

Le Caire, 5.—Arabi bey, chef de la dernière émeute militaire, a assailli et frappé aujourd'hui, dans la rue, M. de Blignères, contrôleur général de France en Egypte. L'excitation est à son comble et l'on appréhende une nouvelle révolte.

DÉPÊCHES DE MIDI

On mande de Queenstown, que le steamer *Germanic* a amené vingt-cinq

hommes de l'équipage du steamer anglais *Hurworth*, parti de Montréal et abandonné en mer. Ce vaisseau avait été désemparé et avait été ballotté sur l'océan, pendant onze jours après lesquels il avait été abandonné par l'équipage. A deux reprises différentes les infortunés marins, qui étaient dénués, virent passer des navires, un entra autres à trois milles, mais leurs signaux ne furent pas aperçus. Enfin ils rencontrèrent le *Germanic*.

TRAVAUX DE LA VILLE

CONFÉRENCES RELIGIEUSES.—Les conférences du Père Jutteau attirent chaque soir à la Basilique, un nombreux auditoire.

BÉNÉDICTION D'UNE ÉGLISE.—La bénédiction solennelle de la nouvelle église du Cap St. Ignace a eu lieu le premier du courant. C'est le Révd. M. Bernier, curé de St. Ferdinand d'Halifax, qui a officié, assisté des Révds. MM. Louis Bernier et Bernard Bernier, aussi de St. Ferdinand d'Halifax, comme diacre et sous-diacre.

COUR D'APPEL.—On pense que le terme sera clos demain après que les jugements auront été rendus.

LA TAXE DE 5 CTS.—Il est à peu près certain que le trésorier de la cité commencera lundi prochain à rembourser les contribuables qui ont payé cette fameuse taxe. Les élections sont terminées ; le maire de Québec a été élu député de Portneuf à la législature locale, et rien ne l'empêche plus maintenant de donner toute son attention aux affaires municipales et de commencer par signer au nom de la cité le billet qui a été autorisé de signer pour se procurer l'argent nécessaire au remboursement désiré.

CONSEIL MUNICIPAL.—Après un ajournement de trois semaines, nos édiles reprendront vendredi soir le cours de leurs séances régulières.

EMPOISONNEMENT.—Si nous en croyons le *Mercury*, un jeune officier qui suit en ce moment les cours militaires à la Citadelle, aurait été empoisonné accidentellement hier, en absorbant une dose de morphine qui lui a été servie par mégarde. Des antidotes lui ont été administrés, mais nous ne savons pas dans quel état se trouve aujourd'hui le malade.

LES GLISSADES.—Avec l'hiver arrive la saison des glissades, et il ne se passe pas d'année que nous n'ayons à enregistrer un certain nombre d'accidents plus ou moins sérieux arrivés tant aux glisseurs qu'aux piétons. Par le temps qui court, partout où une pente quelconque existe, et Dieu sait s'il y en a à Québec, on est à chaque instant exposé à se faire rompre les jambes. La police devrait faire une guerre sans merci aux gamins qui enfreignent ainsi les règlements municipaux.

Voici un exemple des dangers auxquels sont exposés les glisseurs eux-mêmes :

Vendredi dernier, à Lévis, sur la rue St. Laurent, près du village Bienville, un jeune enfant de dix ans, Téléphore Bieton, a été victime d'un accident qui peut lui coûter la vie.

Tout le long de la rue St. Laurent il y a une clôture, soutenue, en dedans de la rue, par des appuis de quelques pieds de hauteur. Le traineau du pauvre petit descendait à toute vitesse, lorsqu'il devia de sa voie et s'engagea sous l'un de ces appuis, contre lequel le visage de l'enfant alla se frapper. On voit sur le morceau de bois l'endroit où les dents se sont enfoncés à une profondeur d'un quart de pouce !

Les docteurs Blanchet, Marsan et Lafleur ont enlevé la mâchoire inférieure et fait les pansements que nécessite l'état du blessé, dont la vie est en danger mais que les médecins espèrent cependant sauver.

COMMENCEMENT D'INCENDIE.—Une alarme sonnée à six heures, hier soir, appela les pompiers à la résidence de M. W. D. Campbell, notaire, située sur le Cap. Le feu avait été mis entre les planchers et dans les colombages d'un mur, par les tuyaux des fournaises. La fumée était tellement épaisse qu'il fut assez difficile de découvrir le siège de l'incendie. On y parvint cependant et après avoir enlevé le tapis on en fit autant d'une partie du plancher et l'on commença à se servir de l'appareil Babcock. Le résultat n'étant pas assez prompt, les gros broyaux furent mis en réquisition et en quelques minutes tout danger avait disparu. Mais il fallait voir le gâchis causé par l'eau et en particulier par la fumée. Les dommages sont estimés à quatre ou cinq cents piastres. La maison était assurée.

ACCIDENT.—M. Wm. Armstrong, de St. Roch, est tombé sur le trottoir en face de sa résidence, hier, en travaillant à poser les doubles châssis. Il s'est fracturé le bras.

MORT SUBITE.—Un petit garçon d'une douzaine d'années, qui était employé sur le chemin de fer du Nord, a, paraît-il, été trouvé mort dans son lit.

MORT ACCIDENTELLE.—On rapporte qu'un nommé Jolin, de cette ville, est mort il y a quelques jours, à la suite d'un accident.

VOL ET ARRESTATION.—Un jeune homme du nom de Laperrière, et qui paraît n'en être pas à son premier méfait est entré hier après midi chez M. Drolet, rue Richmond, et a demandé si c'était là chez M. Masson. On lui a naturellement répondu négativement. Ce qu'il a fait ensuite prouve qu'il n'avait pris qu'un prétexte pour commettre un larcin car en se retirant il s'est emparé d'un pantalon suspendu à une corde. Disons de suite que notre individu avait eu préféré de s'introduire par la cour.

Laperrière cependant avait compté sans l'œil exercé d'une demoiselle en visite chez M. Drolet. L'alarme fut de suite donnée aux gens de la maison qui sortirent par la porte de façade et arrivèrent dehors pour se rencontrer nez à nez avec le voleur qui lâcha le pantalon et prit ses jambes à son cou, en entendant les cris ne "Police ! police !" Malheureusement pour lui, en arrivant à l'angle de la rue, il tomba dans les bras d'un constable qui s'empressa de le conduire au violon.

COUR DU RECORDER.—Un charretier qui se tient d'ordinaire sur la place de la Basilique, a été condamné hier à cinq piastres d'amende plus les frais, pour avoir insulté un vieillard qui passait tranquillement son chemin et dont les vauriens font souvent leur bouffon. Le recorder a dit que s'il y avait récidive de la part du charretier, il le condamnerait à quarante piastres d'amende, ce qui est le maximum de la peine.

ÉTRANGES PRISONNIERS.—Il y avait hier au poste central de la police, deux magnifiques chiens de chasse qui ont été capturés à St. Roch, étant apparemment en quête de leur maître.

TELEGRAPHIE.—Le câble qui a été immergé dernièrement dans la rivière Saguenay, a un peu plus d'un demi-pouce de diamètre. Le fil conducteur est entouré d'un fort laiton de cuivre qui le contourne une vingtaine de fois.

CHATS DIVERS

MACHINE INFERNALE.—Nous empruntons au *Monde*, de Montréal, les détails suivants sur la découverte d'une machine infernale, dont nous parlions hier :

Samedi après-midi une personne en passant sur le talus du Champ-de-Mars, en arrière du Palais de justice, vit une boîte oblongue en tôle galvanisée placée dans la cour du palais. Elle ramassa la boîte et la donna au sergent Gladu. Celui-ci avant de la placer dans la chambre réservée aux objets trouvés eut la curiosité de voir ce qu'elle contenait. La boîte, dont les dimensions étaient de huit pouces par quatre contenait un mouvement d'horloge destiné à faire jouer une batterie. Au fond de la boîte étaient environ cinq ou six livres de dynamite qui avait l'apparence de petites globules homéopathiques.

Il n'y avait pas à s'y tromper, c'était une machine infernale en pleine activité ; au moment où la boîte fut déposée au poste central le mécanisme intérieur était en mouvement. On arrêta le mécanisme et la machine infernale fut portée au département du télégraphe d'alarme où des connaisseurs prétendent que la charge de dynamite était suffisante pour faire sauter une aile du Palais de Justice. On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu pousser des criminels à une pareille tentative.

Autres détails.—Une foule de curieux est allée ce matin au bureau du chef de police pour voir la machine infernale qui avait été trouvée samedi près du Palais de Justice. La boîte fut portée par le détective Gladu chez M. Boyd, armurier, rue Notre-Dame. Là, en prenant des précautions extraordinaires on enleva le mouvement d'horloge de la machine. Ce mouvement a été examiné par des horlogers qui ont déclaré qu'il était de fabrication américaine. Il est en tout semblable à celui des réveille-matins de la valeur d'une piastre. La clé pour monter la machine était fixée à un came attaché au grand ressort. Ce came tournait lentement et avant de finir son évolution il laissait tomber une tige d'acier

qui faisait partir un marteau tombant sur une capsule.

La capsule était posée sur un tube d'un demi-pouce de diamètre dont l'extrémité inférieure touchait à la substance explosive placée au fond de la boîte.

La substance explosive était couverte par une épaisse couche de bitume de Judée. M. Rouillard, ingénieur de mine, reçut instructions de découvrir la substance contenue dans la boîte et il déclara au premier examen qu'il en fit que c'était un mélange de nitroglycérine et de carbonate de chaux.

Le détective Gladu nous dit que c'est un jeune journalier nommé Thos. Miron, âgé de 17 ans, qui a découvert la machine infernale. Lorsqu'elle a été déposée au poste on constata en l'ouvrant qu'il n'y avait pas de capsule sur la cheminée placée sur le tube.

Le mouvement d'horloge n'était pas en activité. Le public est toujours vivement intrigué par le mystère qui plane sur la découverte de cet infâme engin de destruction.

LYNCH.—Jeudi matin, des passants ont vu deux corps noirs se balancer aux branches d'un chêne, au bord de la route, à l'extrémité ouest du village d'Oxford, Caroline du Nord.

La nouvelle s'est répandue comme un feu de forêt, beaucoup de personnes sont allées contempler ce spectacle, et dans le nombre des curieux il s'en est trouvé qui ont reconnu les corps pour ceux des nègres Shadrack Hester et John Brodie, qui étaient emprisonnés depuis quelque temps comme meurtriers présumés d'un nommé Tom Lynch.

Ce point éclairci, on s'est rendu chez le geôlier pour lui demander les circonstances de l'accident arrivé à ses prisonniers. Le geôlier a dit qu'entre 3 et 4 heures du matin, une centaine d'hommes masqués et armés sont venus léveiller et le requérir de les accompagner à la prison.

Soupponnant qu'ils avaient quelque dessein illégal, il a prétendu n'avoir pas les clefs de la prison, mais on lui a répondu de ne pas dire de bêtises, et deux des visiteurs l'ont pris par un bras, mais sans lui faire de mal, et ils ont eu l'attention d'engager la geôlière, qui pleurait, à sécher ses larmes, en lui promettant qu'il ne serait pas touché à un cheveu de la tête de son mari.

Le geôlier a donc été conduit à la prison, dont il a ouvert la porte en protestant qu'il ne céda qu'à la force. Ensuite, on lui a demandé quelles cellules occupaient les deux nègres, et il les a indiquées en faisant observer qu'il s'en lavait les mains. A la vue des hommes masqués qui entraient dans sa cellule, Hester a dit à Brodie que leur heure avait sonné, et qu'autant valait révéler tout ce qu'ils savaient au sujet du meurtre de Lynch.

Et aussitôt il a commencé sa relation, mais comme il avait un vice de prononciation qui le faisait parler lentement, le chef de la bande s'est impatienté et a commandé d'emporter les deux nègres et d'en faire ce qui avait été convenu. Le geôlier n'en savait pas plus long, mais dès l'instant que les corps des deux prisonniers venaient d'être trouvés penchés à un arbre, au bout du village, il n'hésitait pas à supposer qu'ils avaient dû être lynchés par les mêmes inconnus qui les avaient enlevés de prison.

L'excitation produite par l'événement n'a été que passagère, attendu que, dans l'opinion du plus grand nombre, Brodie et Hester étaient réellement coupables du meurtre de Lynch et ne méritaient en conséquence aucune sympathie.

— Désormais, quand vous rencontrez des poules, je vous ordonne de baisser les yeux.

L'HUILE ST. JACOB.—A la fin d'une longue entrevue avec Aristides Welch, écrivain de Erdenheim Stock Farm, près de Chesnut Hill, Penn., ce monsieur qui a élevé Iroquois et Parole dit: "Je veux que mon palefrenier continue l'emploi de l'huile St. Jacob, parce que c'est une excellente chose pour les chevaux." Tous les amateurs de chevaux les plus célèbres l'emploient.

PIANO KNABE

De concert, grand et semi-grand, carré et droit.

Les instruments ont été devant le public connaisseur depuis bientôt cinquante (50) années, et sur leur excellence seule, ils ont obtenu une prééminence non achetée, qui en fait les premiers pianos du monde pour le son, la touche, la maintenance et la durabilité.

Secr le agence à Québec BERNARD & ALLAIRE. Aussi—Les célèbres Pianos Weber & Co., Newcomb & Co., Dominion Piano Co., Geo. W. Weber, Stevenson & Co., Behring & Co.

JOSEPH DONATI Horloger et Bijoutier, 158, rue et faubourg St. Jean, et 241, rue St. Paul, en face la gare du Palais.

LA TOUX, UN RHUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès. La négligence amène fréquemment une maladie de poitrine incurable ou la consommation.

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES. LA PANACEE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes.

MERES! MERES!! MERES!!! Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents?

EMULSION DE PUTTNER. Pour toutes les maladies telles que scrofules éprouvées, affection des bronches et de la gorge, consommation, asthme, coqueluche, maladies des femmes et des enfants et beaucoup d'autres, pour lesquelles l'huile de foie de morue et les hypophosphites sont hautement et justement appréciées non seulement par les médecins mais encore par le public en général.

EMULSION DE PUTTNER. Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'Emulsion de Puttner, qui paraît dans nos colonnes et qui jouit de la plus grande réputation médicale dans le public et parmi les médecins.

MANCHE MONETAIRE. New-York, 10 h. 5 décembre 1881. Premières cotes Exchange Sterling 3 jours 4.85; 60 jours 4.81; Greenbacks, 1.

Table with columns: Valeurs Actives, Derniers dividendes, Vendeurs par \$100, Achetés par \$100. Rows include Banque Montréal, Marchands, Commerce, Ontario, Toronto, Fédérale, Molson, People, Jacques-Cartier, Union, Québec, Nationale, Échange, Impériale, Consolidée, East-Townships, Dominion, Hamilton, Standard, Hochelaga, Ville Marie, Cie. Chemin de Fer à Bases de la Cité, Cie. Nav. Richelieu, Cie. Assurance Royale Canadienne, Cie. Chars Urbains de la Basse-Ville, Cie. Assurance Québec, Cie. Traversée Lévis et Québec dernier 3 mois, Soc. Prêts et Placements Soc. Constr. Artisans.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à VENDREDI, le 3ème jour de Décembre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour un Hôpital de Marine, à Chicoutimi, Québec," pour la construction du dit Hôpital.

DECES. Le 5 du courant, à l'âge de 21 ans, M. Narcisse Jobin. Les funérailles auront lieu mercredi matin à 9 heures. Le convoi quittera la maison mortuaire rue Parke à 9 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES NOUVELLES. SALLE VICTORIA. VENDREDI, 9 DECEMBRE 1881. CONCERT D'OPERA DONNE PAR MADAME BISSANI.

VENANT D'ARRIVER! A. O. RAYMOND, LIBRAIRE. 2 Caisse de livres d'histoire (littérature contemporaine), 1 Caisse de livres d'images pour enfants.

RECOMPENSE! Montre d'or, etc., perdus. Perdus, hier matin, soit sur l'Esplanade ou sur la rue St. Jean, (en dedans), UNE MONTEUR d'or avec une chaîne d'argent à laquelle sont suspendus un médaillon et un petit chien de même métal.

AUX ACHETEURS! Nous soussignés, marchands-épiciers de la Basse-Ville, consentons, à partir de lundi le 28 novembre courant, à former chaque soir nos établissements respectifs à 7 heures, jusqu'à nouvel ordre, excepté toutefois les samedis et veilles de fêtes.

NOUVELLES lampes! Reçues directement des fabricants et vendues au prix du gros: UNE GRANDE VARIÉTÉ DE Lampes de nuit, Lampes de table, Lampes d'étudiant, Lampes de muraille, etc., etc.

ANNONCES NOUVELLES. VENTE CONSIDÉRABLE DE LIVRES PAR OCT. LEMIEUX & Co. La Bibliothèque de feu l'hon. juge Duval.

PERDUE. Samedi soir, rue la Fabrique, près de la Esplanade, une valise en pelletterie (loutre naturelle). La personne qui la rapportera à ce bureau obligera infiniment et sera récompensée.

HUITRES! HUITRES!! MALPEQUES ET CARAQUETTES à vendre par le Français. No. 38 rue NOTRE DAME, Basse-Ville.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau, jusqu'à VENDREDI, le 3ème jour de Décembre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour un Hôpital de Marine, à Chicoutimi, Québec," pour la construction du dit Hôpital.

NOUVELLE Maison de Pension M. L. N. MARCEAU. A l'honneur d'informer le public voyageur, qu'il a ouvert le premier du courant, près de la station du chemin de fer, à SIE. MARIE DE LA BEAUCE, une maison de pension de première classe où l'on trouvera tout le confort désirable.

Club des Patineurs de Québec. REDUCTION DE PRIX. Billets de famille, - \$8.00 Billets simples, - 4.00

NOUVELLES lampes! Reçues directement des fabricants et vendues au prix du gros: UNE GRANDE VARIÉTÉ DE Lampes de nuit, Lampes de table, Lampes d'étudiant, Lampes de muraille, etc., etc.

NOUVELLES lampes! Reçues directement des fabricants et vendues au prix du gros: UNE GRANDE VARIÉTÉ DE Lampes de nuit, Lampes de table, Lampes d'étudiant, Lampes de muraille, etc., etc.

NOUVELLES lampes! Reçues directement des fabricants et vendues au prix du gros: UNE GRANDE VARIÉTÉ DE Lampes de nuit, Lampes de table, Lampes d'étudiant, Lampes de muraille, etc., etc.

A VENDRE. UN EMPLACEMENT situé en la Cité de Québec, quartier Jacques-Cartier, contenant 1/2 acre trois pieds neuf pouces de front sur soixante deux pieds quatre pouces de profondeur.

A VENDRE. UN EMPLACEMENT situé en la Cité de Québec, rue de la Reine, mesurant cinquante-sept pieds de front sur trente-trois pieds et quatre pouces de profondeur.

Couvertes! Flanelles! Drap de Castor, Pilote! Nous avons maintenant le troisième supplément de Couvertures, Flanelles, Draps de Castor, etc., direct de chez les meilleurs manufacturiers d'Angleterre et de 15 à 20 par cent plus bas prix que l'année dernière.

AUX MESSIEURS! Notre département est maintenant au complet. Un choix magnifique d'Etouffes à Pantalons, à Habits, Drap de Castor, etc.

Librairie A. T. Garant. No. 17 et 19, rue St. Jean, H.-V., Porte voisine de la Banque d'Épargne.

Nouvelle Marchandises! Nous attirons l'attention sur notre assortiment de Lainages Écossais, comprenant Camisoles, caleçons, bas, etc., venant directement des meilleurs manufacturiers d'Écosse.

FYFE, WRIGHT & LEITCH IMPORTATEURS DE Marchandises Sèches. Rues la Fabrique et Ste. Famille.

BAZAR ANNUEL DE LA Société Charitable des Dames Catholiques de Québec. Sous le patronage de Sa Grandeur Monseigneur E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

BAZAR ANNUEL DE LA Société Charitable des Dames Catholiques de Québec. Sous le patronage de Sa Grandeur Monseigneur E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

PROCÈS DE GUITEAU.

On lit dans le Courrier des États-Unis :

" Nous avons rapporté la fin du récit dans lequel Guiteau, appelé au banc des témoins, a passé sa vie en revue depuis son entrée à la communauté d'Onéida jusqu'au meurtre du président Garfield. Immédiatement après a commencé le contre-interrogatoire de l'accusé par M. Porter, qui, avec une grande solennité de voix et d'attitude, lui a posé une longue série de questions, souvent d'une haute portée et fort embarrassantes, auxquelles il a répondu d'un bout à l'autre avec un sang-froid et une lucidité d'esprit imperturbables. A cette période du procès nous devons nous arrêter un instant pour analyser en quelques mots la marche des faits et la marche des impressions qui en résultent ; de là le plan général qui se déroule, un peu confusément à première vue, mais clairement si on le dégage des détails et des incidents qui y sont inhérents.

" Si nous repassons dans notre esprit les observations qui s'y sont déposées depuis le commencement, nous reconnaissons forcément que l'assassin du président Garfield n'a été l'agent de personne, ni d'un parti, ni d'une passion, ni d'un principe : — de quel donc ? et à quelle influence ou à quel mobile a-t-il obéi ? Toute la question est là ; tout le procès est là ; car il y a un axiome qui n'est pas à discuter, c'est que la criminalité d'un acte est en raison directe de l'intention dans laquelle il a été accompli. Trois solutions se présentent. Guiteau dit qu'il a obéi à Dieu. Le ministère public dit qu'il a obéi à ses convoitises et à ses mauvais penchants. Entre les deux systèmes est la troisième hypothèse, c'est que l'accusé a agi sous le coup d'une aberration chronique composée de prédisposition héréditaire, de fanatisme éducationnel, et d'une sorte de délire religieux qui le poursuit dans tous les actes de sa vie jusqu'au moment où, se compliquant de vertige politique, il aboutit à l'anéantissement complet de la raison.

" Son récit qui embrasse toutes les phases de sa vie, est l'affirmation implicite et le développement de la première de ces propositions : il a obéi à Dieu. Il ne faut pas se demander s'il l'a prouvé ; mais s'il a prouvé qu'il le croyait, c'est-à-dire s'il était sincèrement sous le coup de cette hallucination, — de cette illusion. Nous avons vu que pour notre compte nous sommes encore dans le doute sur cette question. — Le contre-interrogatoire du juge Porter est l'effort de l'accusation pour démontrer la seconde proposition. Nous avons dit qu'il avait commencé avant-hier ; il a continué hier, et l'opinion générale à Washington, nous dit une dépêche, est qu'il n'a pas beaucoup avancé ni l'une ni l'autre des deux parties. Enfin la troisième hypothèse, qui considérerait Guiteau comme inconscient, et par conséquent comme irresponsable, est la résultante de tous les faits, de tous les témoignages, de tous les arguments qui se déroulent à mesure que le procès avance, et qui formeront l'arsenal de la défense. Ajoutons que l'attitude de Guiteau au banc des témoins pendant tout le temps que durent son récit et le contre-interrogatoire de l'avocat poursuivant, est observée avec une extrême attention par les médecins aliénistes qui assistent régulièrement aux audiences, et qui auront à exprimer officiellement leurs opinions sur l'état mental du prisonnier.

" Nous en sommes au contre-interrogatoire du juge Porter. C'est là une épreuve décisive, une sorte de duel qui serait cruellement inégal entre une grande intelligence, éclairée et exercée, comme celle du juge Porter, et un esprit ordinaire, si celui-ci avait à lutter pour dissimuler la vérité ; les contradictions, les inconséquences ne tarderaient pas à se révéler sous le coup pressant, réitéré, des subtilités que l'habitude de la dialectique met à la disposition d'un magistrat instructeur rompu aux pratiques de la justice. Il est curieux de voir comment Guiteau, que tout s'accorde à montrer comme un esprit détraqué et illogique, soutient cette escrime mentale, contre laquelle il n'y a qu'une cuirasse possible, une forte et sincère conviction, — la folie, qui est une conviction dévouée.

Washington, 5.—M. Hamerling, de Williamsport, a consenti à aider M. Scoville à préparer son plaidoyer. Il reste encore une dizaine de témoins à examiner pour la défense. L'examen des médecins durera plusieurs jours, croit-on.

Après avoir entendu le témoignage de Guiteau, plusieurs personnes croient

qu'il n'est pas fou, et ses parents croient aujourd'hui qu'ils ont besoin des services d'un orateur distingué pour convaincre le jury.

On dit que M. Scoville a dépensé toutes ses économies pour défendre son beau-frère et qu'il est réduit à la pauvreté aujourd'hui. Il se propose, parait-il, de donner des conférences afin de se procurer de l'argent.

Une foule immense stationnait ce matin aux abords du Palais de Justice, et Guiteau a paru très effrayé de l'attitude un peu menaçante qui se liait sur beaucoup de figures.

Les médecins aliénistes ont commencé à donner leur déposition.

M. ISRAEL JULIEN  
COMMERCANT.

179, Rue St. Paul.

Offre actuellement en vente une grande quantité de blé, avoine, orge, gruau et gaudriole quelque peu endommagés.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

2 Déc. 1881—23p

PERDUE.

UNE ÉPINGLETTE en or de Guinée, depuis l'église St. Roch à la Côte d'Abraham. Prière de la remettre à ce bureau. Récompense libérale. 30 nov. 1881—31p

NOUVELLEMENT REÇU

À LA LIBRAIRIE DE

A. F. B. DARVEAU  
151, rue St. Joseph, St. Roch  
(VIS-A-VIS LE PRESBYTÈRE.)

Un magnifique assortiment d'Albums, Photographique, Albums à dessin et pour autographes, depuis 20 centimes à \$10. Un choix des plus variés de cartes, de fantaisie, pour Noël et le jour de l'an, avec inscriptions en français et en anglais. Aussi livres de prières, avec reliure des plus riches, tel qu'en cuir de Russie, ivoire, satin, velours, chagrin, etc. etc. Chapelets, en noir de perle, grenat, ivoire, corail, etc., montés en fil argent ; coquilles pour chapelets, dans tous les genres. Littérature variée, livres de contes pour enfants, depuis cinq centimes à une piastre. Fournitures pour fleurs, étamines, feuilles, coeurs et boutons de rose, de lys, mousse verte, papier de soie, papier argenté et doré, papier troué dans tous les genres, etc. etc.

Aussi un choix des plus variés de bonnets pour enfants, propres à être donnés en cadeaux. Toutes ces marchandises étant importées directement, seront vendues à des prix défiant toute compétition. Une visite est respectueusement sollicitée.

A. F. B. DARVEAU,  
151, rue St. Joseph, St. Roch.

28 novembre 1881.

Aux Gourmets.

LENTILLES ! LENTILLES ! !

Délicieux légume rec si délicieux qu'Esau vendit son droit d'aînesse pour un plat de Lentilles.

CLARET ! CLARET !

Crû Bourgeois, P. de Cassagnac, 200 caisses de ce délicieux breuvage à \$5 la douzaine.

N. B. — Ce vin est tout aussi bon qu'un vin ordinaire de \$7 la douzaine. Nous invitons les amateurs à en faire l'essai. Un escompte est accordé pour le commerce.

A. TOUSSAINT  
TOUSSAINT & FRÈRE.

1er Décembre 1881.

POUR LE DEJEUNER.

CHOCOLAT - MENTHÉ

EXPOSITION DE PARIS, 1878

Obtention du premier prix  
Grand diplôme d'honneur.

Consommation annuelle dépassant  
20.100.000 livres

IL A REMPORTÉ 30 MÉDAILLES

A vendre partout.

JOHN HOPE & Co.,  
Agents Généraux,  
Montréal.

2 Déc. 1881

AGENCE GÉNÉRALE  
D'ASSURANCE.

Assurance contre le feu.  
Assurance sur la vie.  
Assurance sur les accidents.  
Assurance sur les glaces polaires,  
AUX

MEILLEURES COMPAGNIES

ET AUX

PRIX LES PLUS AVANTAGEUX.

M. BROWN,  
Agent général.

No. 4, St. Lawrence Chambers,  
Rue St. Pierre.

Québec, 5 novembre 1881—1m

ON DEMANDE

De bonnes ouvrières pour coudre au moulin, soit à domicile, soit dans l'intérieur de la fabrique de corsets, rue Notre-Dame des Anges, 83. 30 nov. 1881—31p

LE GRAND  
REMEDE ALLEMAND  
POUR RHUMATISME.



LE GRAND  
REMEDE ALLEMAND  
POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Ésquinancie, l'Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positive du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendre Par Tous Les Droguistes Et Commerçants de Médecines.

A. VOGELER & CIE.,  
100, rue St. Jean, Montréal.  
10 octobre 1881.

Magnifique Piano à vendre

OCT. LEMEL X & CIE

Un magnifique Piano carré de 7 octaves, boîte en bois de rose richement sculptée, étant un instrument de qualité supérieure, presque neuf, à vendre à très bas prix. On peut le voir en s'adressant à notre Salle d'Exposition, rue et faubourg St. Jean, Québec  
5 novembre 1881.

10 PAR CENT D'ESCOMPTE

CHEZ

BELAND, GARNEAU & CIE.,  
146, rue St. Jean.

Invitation Spéciale

A toutes nos pratiques et au public en général de se procurer des

Marchandises nouvelles de première qualité et dans le dernier goût

A des Prix Modérés

ET UN

ESCOMPTE DE DIX PAR CENT

sera accordé d'ici au PREMIER JANVIER pour tout achat fait au comptant.

Nous sollicitons une visite.

BELAND, GARNEAU & CIE.,  
146, rue St. Jean,  
Vis-à-vis le Marché Montcalm.  
Québec, 15 novembre 1881—1m

Logement meublé à louer

No. 16, rue Hébert, Remparts

De 10 courants au 1er Mai prochain, avec privilège de continuation du bail et d'achat des meubles. Conditions avantageuses. Québec, 9 novembre 1881—no

Modes ! Nouveautés !

MADAME HARPE

(Autrefois Mlle EMILIE DROLET)

A l'honneur d'informer ses anciennes pratiques et le public en général, qu'elle vient d'ouvrir au

No. 322, rue St. Jean

(Ancien poste de B. HOUDE & CIE.)

UN GRAND MAGASIN DE

Modes et Nouveautés

où l'on sera toujours sûr d'être satisfait. Elle a retenu les services des meilleures modistes. Elle profite de l'occasion pour remercier sincèrement ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'à ce jour, et elle espère que le même patronage lui sera accordé à l'avenir. Elle n'épargnera rien pour mériter la confiance générale.

Québec, 4 novembre 1881—1m

CANADA

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Incorporée par lettres patentes sous le grand sceau du Canada.

DEBENTURES A 5 POUR CENT

PAYABLES EN OR DANS CINQUANTE ANS

Sur première hypothèque des terres concédées.

Emission totale autorisée \$25,000,000  
Acceptées par le gouvernement comme garantie de l'exécution du contrat passé entre le gouvernement et la compagnie 5,000,000  
Maintenant offert au public 10,000,000

Le principal et l'intérêt payables en or monnayé du poids et de la finesse de l'étalon actuel, — le principal à Montréal, Canada, et les intérêts le 1er d'avril et le 1er d'octobre, au gré du porteur, soit à Montréal, soit à New-York, ou à Londres, Angleterre, au taux de 48 1/4 sterling pour chaque piastre.

Debentures de la dénomination de \$1,000 et de \$500 chacune. Le principal payable le 1er d'octobre 1931, hormis qu'elles ne soient offertes auparavant pour le paiement des terres et, en conséquence, annulées, ou rachetées par les syndics à même le produit de la vente des terres, soit au cours de la Bourse ou par tirages à dix pour cent de prime.

SYNDIC POUR LES PORTEURS DE DEBENTURES.

CHS. F. SMITHERS, Ecr., Président de la Banque de Montréal.  
HON. JOHN HAMILTON, Président de la Banque des Marchands du Canada.  
SAMUEL THORNE, Négociant, de New-York.

Les débentures sont garanties par une hypothèque consentie en faveur des dits syndics qui leur confère, en vertu des clauses de la charte, plein pouvoir de faire payer les débentures, principal et intérêts et de faire toucher aux porteurs le produit net de la vente des terres. Avant d'être mis en force, l'acte plus haut cité, a été soumis au gouvernement qui a, depuis, accepté les \$5,000,000 comme garantie de l'exécution du contrat conformément aux clauses de la charte.

L'hypothèque ainsi créée est privilégiée sur toute l'étendue des terres concédées à la compagnie, formant 25,000,000 d'acres des plus belles terres propres à la culture, situées dans cette partie du pays désignée sous le nom de "Zone Fertile" des territoires du Nord-Ouest, reconnue comme étant la région la plus considérable et la plus propre à récolter du blé de la meilleure qualité qu'il y ait sur le continent d'Amérique, et la compagnie peut localiser son octroi de terres dans cette région exclusivement, en mettant de côté toutes les sections qui ne sont pas propres à la culture.

Les débentures seront acceptées par la compagnie en paiement des terres au taux de 110 avec les intérêts accrus sur icelles.

En vertu de l'acte d'obligation hypothécaire, la compagnie s'oblige expressément de payer les intérêts sur les débentures semi-annuellement, lorsqu'ils deviendront dus, et le principal à l'échéance. Le produit net de toutes les ventes de terres devra être remis aux syndics, pour qu'ils le gardent en mains, d'abord, pour garantir l'accomplissement de l'obligation de la compagnie de payer les intérêts sur les débentures, et tant que cette obligation sera remplie ponctuellement, pour être appliquée à l'achat de débentures, pour annulation, pourvu que le prix n'exécède pas 110 pour cent et les intérêts accrus ; mais si les débentures ne peuvent être achetées à ou au-dessous de ce prix, alors les syndics sont autorisés et requis de désigner, par lots, de temps à autre, à mesure que les fonds s'accumulent entre leurs mains, les débentures qui devront être présentées pour être payées et annulées à 110 pour cent avec les intérêts accrus.

Le contrat stipule que toutes les débentures émises seront déposées d'abord entre les mains du gouvernement, et que le produit de toutes les ventes de terres sera aussi déposé entre les mains du gouvernement et ne sera payé à la compagnie qu'en proportion des travaux qui auront été faits pour la construction du chemin. L'intérêt à quatre pour cent, sur le montant restant en la possession du gouvernement, est, en vertu de l'acte précité, expressément réservé pour le paiement des intérêts sur les débentures, et ne peut être appliqué à aucune autre fin.

On verra par le rapport officiel du président de la compagnie, que les directeurs veulent terminer et ouvrir la ligne du chemin de fer jusqu'au Pacifique sans se prévaloir du droit qu'ils ont, en vertu de la charte, d'émettre des débentures en offrant le dit chemin de fer pour garantie ; et qu'ils sont convaincus que les capitaux additionnels requis pour terminer le contrat et pourvoir la ligne du matériel nécessaire pour son exploitation pourront être obtenus par l'émission d'actions privilégiées ordinaires. Dans ce cas, les seules obligations qui greveront les revenus de la compagnie seront les intérêts sur ces débentures qui seront payés avant tout dividende sur les actions ordinaires et privilégiées.

Ces débentures seront acceptées par le Receveur-Général comme dépôt de la part des compagnies d'assurance en vertu de l'acte 40 Vict. chap. 42.

Il est pourvu à l'enregistrement des débentures à Montréal, à New-York et à Londres. On peut examiner la charte de la compagnie et obtenir des copies de l'acte de fiducie hypothécaire, du rapport du président et du prospectus de la compagnie aux bureaux des soussignés.

Ces débentures sont maintenant offertes au public au pair avec les intérêts accrus, par les soussignés qui se réservent le droit d'en augmenter le prix, en aucun temps, sans avis préalable.

Les demandes pour les débentures devront être adressées comme suit :

BANQUE DE MONTRÉAL, Montréal.

Ses succursales en Canada, et ses agences à Chicago et au No. 9 Birch Lane, Londres, Angleterre.

J. S. KENNEDY & Co., 63, William Street, New York. Ou à

W. WATSON & A. LANG,

Agents de la Banque de Montréal,

59, Wall Street, New York.

Québec, 30 novembre 1881—1m3fs

BOIS A VENDRE.

Un million de pieds de Bois de Pin (soit en 1878) de 1, 1 1/2, 2 et 3 pouces, convenable pour la construction des bâtiments, prêt à être travaillé. Bois de Pin pour plancher, pour couverture, etc. Soliveaux en Pin scié, le tout livré à n'importe quel endroit de la ville.

Moulins à Scie à la vapeur de St. Charles

Pied de la rue Grant, St. Roch.

SIMON PETERS,  
Propriétaire.

Québec, 16 août 1881—no

Pierres à Moulanges !

1,000 blocs Pierres Moulières (en réception).

100 quarts Sucre du Pays,

100 quarts Pot Barley,

Foin, Moulée, Gaudriole.

Nous payons le plus haut prix du marché pour la Graine de Lin.

J. B. Renaud & Cie.

72 à 82, Rue St. Paul,  
Québec, 11 octobre 1881.



Fourrures ! Fourrures !

J'ai maintenant en magasin un assortiment sans égal de Fourrures que j'offre en vente à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Confection dans le dernier goût :

POUR DAMES—Manteaux en Astracan, Mouton de Perse, etc., Manchons, Casques et Pelletteries.  
POUR HOMMES—Pardessus en Astracan, Chat sauvage, etc., Casques, Gants de toute sorte et de tout prix.

GRAND LOT DE

PEAUX DE BUFFLES

Venant du Nord-Ouest

A vendre au plus bas prix du marché.

A. L. G. DUGAL,  
Rue Sous-le-Port.

Québec, 5 novembre 1881.